



les francas

L'éducation en mouvement !

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

BPJEPS « Animateur »

» Mention Loisirs tous publics «



Dossier d'information

et d'inscription

Marseille - Avignon - La Seyne-sur-Mer
Draguignan - Menton

2019



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Union régionale des Francas
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
83, rue Château-Payan - 13005 Marseille
Tél. : 04 91 42 04 34
contact@francaspaca.fr
www.lesfrancaspaca.fr

Le BPJEPS

Brevet professionnel de la Jeunesse de l'Éducation populaire et du Sport

Le BPJEPS est un diplôme professionnel d'animateur de niveau IV créé par le décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 et la spécialité « Animateur » mention « Loisirs Tous Publics » par l'arrêté du 18 juillet 2016. Il est obtenu par la capitalisation de 4 unités de compétences. Il prépare à l'exercice du métier d'animateur professionnel, que ce soit auprès d'une collectivité locale ou d'une association (centre socioculturel, maison de quartier, espace jeunes...).

Organisée sous forme modulaire, la formation permet, grâce à un positionnement initial, la construction de parcours individualisés. Nos formations BPJEPS « Animateur », mention « Loisirs tous publics » visent à former des animateurs qui inscrivent leurs actions dans le cadre de l'éducation populaire. Ces animateurs, grâce à une connaissance approfondie de leurs publics et des techniques d'animations, seront capables d'initier et d'accompagner l'émergence de projets ainsi que leur mise en œuvre avec les publics concernés. Une fois diplômés, ils auront également l'autorisation d'exercer en tant que directeur d'accueil collectif de mineurs.

Formation de 12 mois en alternance

À Marseille (13), Avignon (84), La Seyne-sur-Mer (83), Draguignan (83), Menton (06)

Du 4 février au 6 décembre 2019

1350h dont 650h en centre de formation et 700h en entreprise

+ module de recherche d'emploi (pour les demandeurs d'emploi financés par la région Paca) = 70h en centre

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir au minimum 18 ans au début de la formation
- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme : PSC 1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, STT.
- Être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT),
 - Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Périscolaire,
 - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA),
 - Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD),
 - Baccalauréat Professionnel « service de proximité et vie locale »,
 - Baccalauréat Professionnel Agricole (toute option),
 - Brevet Professionnel délivré par le ministère de l'agriculture (toute option),
 - Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).

OU

Justifier d'une expérience d'animateur, à titre professionnel ou non professionnel auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Tous les candidats sont soumis aux épreuves de sélection. Elles sont organisées sur les lieux de formation et consistent en :

- Une épreuve écrite d'analyse liée à l'actualité sociale (1h30)
- Un entretien d'une demi-heure avec un jury portant sur l'écrit réalisé par le candidat et ses motivations.

4 UNITÉS CAPITALISABLES

- 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- 2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- 3 Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)
- 4 Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics »

LES MODULES DE FORMATION

Pour valider les 4 unités capitalisables, la formation est organisée autour de trois modules correspondant à trois actes professionnels :

- L'animateur anime des publics (520h dont 259h en centre et 261h en entreprise)
- L'animateur dirige un ACM (544h dont 245h en centre et 299h en entreprise)
- L'animateur intervient sur un territoire et conçoit des projets (286h dont 146h en centre et 140h en entreprise)
+ module de recherche d'emploi (pour les demandeurs d'emploi financés par la région Paca) = 60h en centre

Il est possible d'accueillir, dans le cadre de parcours partiels, des stagiaires ayant déjà validé certaines UC du BPJEPS (en formation directe ou par voie de Validation des Acquis de l'Expérience). Nous consulter pour construire le parcours individualisé.

L'ALTERNANCE

Le cycle prévu se déroulera selon un emploi du temps alternant :

- Des périodes de formation théorique en centre de formation (les lundis, mardis et jeudis)
- Des périodes en entreprise (les mercredis, vendredis et vacances scolaires)

Une période d'au moins 18 jours en ACM déclaré en continu ou discontinu est à prévoir au mois de juillet.

LES CERTIFICATIONS

Le candidat obtient le diplôme par la certifications des quatre unités capitalisables selon les modalités suivantes :

- Pour les UC1 et UC2 : soutenance, auprès d'un jury, à l'oral, d'un dossier post-réalisation d'un projet d'animation
- Pour l'UC3 : soutenance, auprès d'un jury, à l'oral, d'un dossier post-expérience de direction d'un ACM
- Pour l'UC4 : animation, sur site, d'une séance d'animation suivie d'un entretien avec un jury

Calendrier vers l'obtention du diplôme

- INSCRIPTIONS jusqu'au 19 janvier 2019
- ÉPREUVES D'ADMISSION les 10 et 11 janvier 2019
- FORMATION EN ALTERNANCE Du 4 février au 6 décembre 2019
+ module de recherche d'emploi jusqu'au 20 décembre
- CERTIFICATIONS selon un calendrier établi en début de formation avec la Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Les modules de formation

■ Module 1 : « L'animateur anime des publics »

Du 4 février 2019 au 10 mai 2019

452h dont 210h en centre de formation et 242h en entreprise

Axe Professionnel Structurant 1 : L'animateur anime des publics

L'animateur sera capable :

- de concevoir, préparer, mener et évaluer des séances d'animation en utilisant différents supports ;
- de choisir des démarches pédagogiques adaptées aux différentes situations d'animation et aux différents publics ;
- d'entretenir la motivation des publics et de créer les conditions d'émergence de la dynamique des groupes ;
- de gérer la dynamique des groupes et de favoriser les interrelations dans les différents groupes ;
- d'encourager la participation des enfants, des jeunes et de leurs familles ;
- de gérer les moyens matériels alloués à ses animations et de permettre au public de participer à leur gestion ;
- de produire des écrits professionnels de qualité ;
- d'assurer, dans un cadre prescrit, la représentation de la structure qui le mandate et d'en comprendre les fondements et le fonctionnement.

Contenus du module :

- Le métier et le champ de l'animation
- La communication
- Le numérique et le multimédia
- L'animation de groupes
- Les supports et techniques d'animation et d'activités
- L'activité et le jeu
- La citoyenneté et la participation des publics
- La connaissance des publics
- La pédagogie
- Les rythmes de vie et la vie quotidienne

■ Module 2 : « L'animateur dirige un ACM »

Du 13 mai 2019 au 20 septembre 2019

535h dont 248h en centre de formation et 287h en entreprise

Axe Professionnel Structurant 2 : L'animateur dirige un ACM

L'animateur sera capable :

- de concevoir, conduire et évaluer un projet pédagogique ;
- de prendre en compte les ambitions de l'organisateur dans la construction d'un projet pédagogique ;
- d'associer l'équipe d'animateurs à l'élaboration d'un projet pédagogique ;
- d'analyser et prendre en compte les ressources et les freins de sa structure et de son environnement ;
- de définir les moyens humains, temporels, matériels et financiers nécessaires à la conduite d'un ACM ;
- d'élaborer et de conduire un budget ;
- d'être garant des cadres réglementaires ;
- de diriger des séjours d'ACM et dans ce cadre de coordonner une équipe pédagogique ;
- de définir les outils et modalités nécessaires au recrutement de son équipe ;
- de coordonner la production pédagogique d'une équipe de travail ;
- de concevoir et de réaliser des actions de formation en tenant compte des besoins ;
- de construire des outils d'évaluation pour le suivi du personnel et le projet pédagogique
- d'établir des relations avec les parents, le personnel technique, les institutions, etc. ;
- de favoriser l'implication des publics et de leurs familles ;
- de gérer les situations de conflits ;
- d'organiser des manifestations de différentes dimensions (structure, territoire...);
- de choisir et maîtriser les moyens de communication interne et externe adaptés.

Contenus du module :

- Les différentes fonctions du directeur
- Du projet éducatif au projet pédagogique d'un ACM
- La réglementation
- La gestion de l'équipe pédagogique
- Le rôle formateur du directeur
- L'évaluation
- L'administration, l'organisation et la gestion d'un ACM
- L'alimentation en ACM

■ Module 3 : « L'animateur intervient sur un territoire et conçoit des projets »

Du 23 septembre 2019 au 6 décembre 2019

353h dont 182h en centre de formation et 171h en entreprise

Axe Professionnel Structurant 3 : L'animateur intervient sur un territoire et conçoit des projets

L'animateur sera capable :

- de concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation en tenant compte des ressources et contraintes du territoire ;
- d'agir dans le cadre du projet de la structure ;
- d'identifier les attentes et les besoins socioculturels des différents publics du territoire ;
- de repérer les propositions d'actions d'animation, d'éducation développées sur le territoire ;
- d'identifier les différents acteurs, leurs missions ;
- de comprendre les complémentarités et spécificités de chacun et se situer professionnellement dans cet environnement ;
- de mobiliser les éléments de connaissances des différents publics pour concevoir ses projets ;
- d'intégrer les concepts et valeurs de l'éducation populaire dans les projets qu'il conçoit ;
- de connaître les principes d'élaboration budgétaire d'un projet et de savoir en évaluer les charges ;
- de concevoir les modalités et outils d'évaluation de ses projets d'animation.

Contenus du module :

- La méthodologie de projet
- L'évaluation des projets
- La connaissance de la structure
- La connaissance de l'environnement
- La connaissance des cadres de mise en œuvre d'un projet
- Les fondements sociétaux
- La méthodologie budgétaire : évaluation des charges
- Les différents dispositifs
- Le partenariat

■ Module de recherche d'emploi (pour les demandeurs d'emploi financés par la région Paca)

Du 9 décembre 2019 au 20 décembre 2019

70h en centre de formation

Méthodes et supports pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont les plus diversifiées possibles, mettant ainsi les stagiaires en situation d'acteurs en grands ou petits groupes. Des productions individuelles et de groupes maintiennent la dynamique permettant de renforcer l'apprentissage dans des conditions favorables.

Les supports pédagogiques :

- Jeux de rôles
- Travaux de synthèse et de présentation orale
- Travaux de recherche individuels
- Projets collectifs à partir de cas concrets
- Ateliers d'analyse de pratique
- Sorties sur sites
- Rencontres avec des professionnels
- Diaporama, DVD, conférences

L'accent est mis sur une pédagogie du savoir-faire et du savoir-être, renforcée par la rencontre entre l'individu et le groupe.

Équivalences

Certaines unités capitalisables (UC) sont acquises de droit pour les titulaires des diplômes suivants :

- Diplôme d'État de moniteur-éducateur UC 1 + UC 2
- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale UC 1 + UC 2
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » UC 1 + UC 2
- Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » UC 4
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
option « loisirs du jeune et de l'enfant » ou « loisirs tout public » UC 4
- Titre professionnel d'animateur(trice) d'activités touristiques
et de loisirs du ministère chargé de l'emploi UC 1 + UC 4
- BAFD avec une expérience de 28 jours minimum,
consécutifs ou non consécutifs, d'accueil de mineurs déclaré,
tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles UC 3

Par ailleurs, pour les titulaires de certaines Unités du BPJEPS « Loisirs tous publics » en 10 UC (ancienne organisation), les équivalences se font de la manière suivante :

	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Trois au moins des quatre UC transversales (UC 1, UC 2, UC 3, UC 4) du BPJEPS LTP en 10 UC	x	x		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BPJEPS LTP en 10 UC			x	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS LTP en 10 UC				x
UC 5 + UC 9 du BPJEPS LTP en 10 UC				x

Réunions d'information

Pour toute information sur votre parcours de formation, n'hésitez pas à participer à l'une des nombreuses réunions proposées. Vous rencontrerez à cette occasion votre formateur référent.

Lieux	Dates des réunions	Renseignements
Menton (06) A préciser	Plusieurs dates en décembre 2018. Nous contacter.	Union régionale des Francas 04 91 42 04 34 contact@francaspaca.fr
Marseille (13) A préciser		
La Seyne-sur-Mer (83) Centre de formation des Francas Ancienne école Eugénie Cotton 38, rue François Villon 83500 La Seyne-sur-Mer		
Draguignan (83) A préciser		
Avignon (84) Sur rendez-vous	Sur rendez-vous Katialine Mazet 07 86 95 04 92 kmazet@francaspaca.fr	

Aides financières

Tarif selon situation du candidat : nous consulter

Selon votre parcours et votre situation actuelle au regard de l'emploi, divers organismes peuvent vous aider au niveau :

- du coût de la formation qui peut être pris en charge
- de votre rémunération.

VOUS ÊTES SALARIÉ...

> Contactez votre employeur

Financement possible directement par l'entreprise ou par l'organisme qui collecte les cotisations à la formation professionnelle de votre employeur (OPCA). Plusieurs possibilités existent (CIF CDI, plan de formation, CPF). L'employeur peut nous contacter pour étudier les possibilités.

> Mobilisez votre Compte Personnel de Formation

Créez votre compte et votre projet sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr> et suivez la procédure en fonction de votre situation. De nombreuses opportunités existent, dans ou hors temps de travail.

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

> Contactez votre Mission locale si vous avez moins de 26 ans, votre Pôle emploi si vous avez plus de 26 ans ou Cap emploi si vous êtes reconnu travailleur handicapé : ce sont les prescripteurs de la formation.

- Les formations de Marseille, La Seyne-sur-Mer, Draguignan et Menton sont conventionnées par le conseil régional : les stagiaires peuvent bénéficier d'une prise en charge totale du coût de la formation et une rémunération éventuelle selon leur statut. Pour prétendre à ce financement, il faut impérativement joindre la prescription de votre Mission locale, Pôle emploi ou Cap emploi à votre dossier d'inscription afin que votre demande de financement soit étudiée en commission.
- Certaines formations peuvent être prises en charge par Pôle emploi. La rémunération est possible selon vos droits ouverts.
- Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez peut-être droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD) : vous devez faire une demande de prise en charge financière auprès de l'organisme paritaire collecteur agréé (FONGECIF, UNIFORMATION, AGEFOS PME...) dont relève l'entreprise dans laquelle vous avez exécuté votre dernier contrat
- Vous pouvez également rechercher un employeur pour une embauche en contrat de professionnalisation ou emploi d'avenir.
- Créez votre compte personnel de formation et votre projet sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr> et suivez la procédure en indiquant que vous êtes demandeur d'emploi. De nombreuses opportunités existent. C'est une des premières démarches à effectuer.

VOUS ÊTES ALLOCATAIRE DU RSA

> Contactez votre Conseil Départemental

Certaines procédures, certains montages de dossiers d'aide financière sont très longs,
COMMENCEZ VOS DEMARCHES LE PLUS TÔT POSSIBLE

Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à contacter Jonathan RAITANO à l'Union régionale des Francas
>> 04 91 42 04 34 - contact@francaspaca.fr <<
pour envisager toutes les possibilités de financement et de rémunération de votre formation.

Les Francas, une fédération d'éducation populaire reconnue

■ Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, la Fédération nationale des Francas regroupe 82 associations départementales et territoriales. Leurs activités concernent plus d'1,2 million d'enfants et d'adolescents. Reconnus d'utilité publique, agréés comme association éducative complémentaire de l'Enseignement public et association de jeunesse et d'éducation populaire, les Francas sont identifiés comme éducateurs de proximité au service de l'enfance et de la jeunesse.

La refondation de l'école et plus particulièrement la réforme des rythmes éducatifs impacte l'organisation des activités éducatives et socioéducatives. Le rôle que jouent les professionnels de l'animation dans l'éducation des enfants et des jeunes est croissant. Aux côtés des acteurs de l'Éducation Nationale, des parents, des acteurs culturels, des acteurs sportifs, les professionnels de l'animation contribuent à la réussite et à l'épanouissement des enfants et des adolescents. Les Francas sont un lieu d'échanges et de formations pour tous ceux (professionnels et non professionnels) qui agissent pour que progresse le bien-être des enfants et des adolescents.

Organisme de formation certifié



La formation professionnelle, un levier pour améliorer la qualité de l'action éducative

Les mutations qui traversent la société, les besoins sociaux et culturels des enfants et des adolescents qui en découlent supposent de réinterroger les finalités de l'éducation et les modalités de mise en oeuvre de l'action éducative locale.

Cette recherche permanente concerne tout autant les animateurs, les coordinateurs, les directeurs de structure que les directeurs de service éducation, enfance-jeunesse. Dans le cadre de politiques publiques, elles-mêmes en évolution, pour gagner en pertinence et efficacité, il convient de renouveler les propositions, les démarches, les activités proposées. Dans cette dynamique, des perspectives nouvelles de développement s'ouvrent pour le champ socio-éducatif. C'est dans cet objectif que les Francas proposent des formations professionnelles continues et/ou diplômantes orientées vers une action éducative de qualité et résolument ambitieuse.

Dans ce contexte, le champ de l'animation socio-éducative connaît une nouvelle étape de struc-

turation, la formation professionnelle tout au long de la vie devient une demande sociale forte de la part des salariés et l'état, en prend la mesure avec la création notamment du compte-formation.

Dans ce cadre, Les Francas proposent à un public le plus large possible leur savoir-faire en matière de formation professionnelle sur le champ socio-éducatif. Avec un réseau de plus de 1000 employeurs associatifs sur l'ensemble du territoire national et de 3000 collectivités locales partenaires, nous formons chaque année près de 10000 animateurs BAFA-BAFD et 4000 professionnels. Les formations proposées sont conçues dans une démarche et une visée d'éducation populaire, elles constituent un lieu d'échanges et d'expertise sur les pratiques professionnelles animées par un réseau d'intervenants - animateurs, formateurs, enseignants, chercheurs, experts... Ces formations sont adossées à des pôles de ressources éducatives qui permettent l'innovation et la production intellectuelle pour penser les « savoirs nécessaires à l'éducation du futur ».

BPJEPS **Animateur**

> Mention Loisirs tous publics

Pièces à joindre au dossier :

- Copie des diplômes et attestations prérequis (cf. page 3 - conditions d'accès)
- Attestation de formation relative au secourisme : PSC1, AFPS, PSE 2), AFGSU, STT
- Curriculum vitae (CV) détaillé
- Une photo récente agrafée ci-contre
- Une photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso)
- Certificat de recensement (pour les moins de 25 ans)
- Certificat de journée d'appel de préparation à la défense (pour les moins de 25 ans)
- En cas de financement par l'employeur, une attestation de prise en charge
- Conclusions d'entretien (pôle emploi) ou fiche de prescription (mission locale) pour les prises en charge financière dans le cadre du PTFQ (Marseille, La Seyne, Draguignan ou Menton uniquement)



A envoyer avant le 9 janvier 2019 à :

Union régionale des Francas Paca
83, rue Château-Payan - 13005 MARSEILLE

Lieu de formation :

- Menton (06) Marseille (13) La Seyne (83)
- Draguignan (83) Avignon (84)

Cycle de formation :

- Complet (4 UC)
- Partiel (précisez la/les UC) :

.....

IDENTITÉ

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____ Date de naissance : _____

Lieu naissance : _____ Département de naissance : _____

Nationalité : _____ Sexe : F M

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

E-mail (écrire en MAJUSCULES): _____

FORMATIONS ANTÉRIEURES

Dernière classe fréquentée : _____ Année : _____

Diplômes obtenus	Date d'obtention

Diplômes dans les secteurs de l'animation ou du sport :

- BAFA BAFD BAPAAAT CQP Autres : (précisez)

(joindre les photocopies des diplômes)

POUR LES SALARIÉS

Si vous êtes salarié, sous quel type de contrat : (cocher la case correspondante)

CDD CDI CAE Emploi d'Avenir autre : _____

Poste occupé : _____

Raison sociale de l'employeur : _____

Adresse de l'employeur : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nom et fonction du référent à contacter : _____

Tel : _____ Courriel : _____

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Nom de votre conseiller Pôle Emploi / Mission Locale / CAP Emploi / PLIE :

Ses coordonnées : _____

Date d'inscription : _____ N° d'identifiant pôle emploi : _____

Bénéficiaire de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) : oui non

Statut de travailleur handicapé : oui non

Bénéficiaire du RSA : oui non

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Vous-même

Employeur (Joindre obligatoirement une attestation de prise en charge)

OPCA dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) ou du Congé Individuel de Formation (CIF)

Conseil régional (PTFQ, **sauf pour la session BPJEPS d'Avignon**) : (Pour prétendre au financement de la formation, vous devez faire valider votre projet de formation par votre conseiller (pôle emploi, mission locale ou Cap Emploi) et nous retourner la fiche de prescription.

Autres (précisez les modalités) : _____

Information : si vous êtes demandeur d'emploi, contactez votre conseiller de mission locale (pour les moins de 26 ans), votre conseiller pôle emploi ou Cap Emploi (pour les travailleurs handicapés), afin d'examiner toutes les possibilités de financement.

Information complémentaire :

Disposez-vous d'une structure d'accueil pour votre situation d'alternance en entreprise ?

oui non

Si oui, indiquez les coordonnées de l'entreprise : (nom de la structure, adresse, mail, téléphone, nom du correspondant) : _____

Avez-vous déposé un dossier d'inscription BPJEPS auprès d'un autre organisme ?

Oui non / Si oui, dans quelle spécialité : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature :